

CHYPRE



Assistants de langue française

Fiche-destination 2025-2026

IMPORTANT : Le programme des assistants de langue permet une mobilité **pré-professionnalisante**. Pour cette raison, il est impératif de **préparer votre projet** (choix de la destination, financement, etc.).

Toute candidature vaut **engagement**. Les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.

Seuls France Éducation international et les instances partenaires décident du choix des candidats retenus. L'inscription au programme n'implique pas nécessairement votre sélection.

| | |
|---|--|
| <p>Nombre de postes offerts</p> | <p>À titre indicatif, 2 postes ont été proposés en 2024-2025.</p> |
| <p>Critères d'éligibilité spécifiques à Chypre</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Nationalité : française • Âge : entre 20 et 35 ans au au 31/12/2025 • Niveau de langue : B1 en anglais (pas de niveau exigé en grec) • Statuts acceptés : étudiants, anciens assistants de langue, jeunes diplômés (voir ci-dessous) • Scolarité : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Scolarité secondaire effectuée en majorité dans un établissement français (en France ou à l'étranger) ➢ Inscription dans un établissement d'enseignement supérieur français obligatoire (sauf dérogation, voir ci-dessous) • Niveau d'études et disciplines acceptées : avoir validé, au moment du dépôt du dossier, au minimum 3 années d'études supérieures dans l'une des disciplines suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Didactique des langues, FLE ➢ LLCE, LEA ➢ Lettres (modernes/classiques) ➢ Linguistique, sciences du langage • Profils privilégiés : FLE <p>Dérogation : sont exemptés de justificatif de statut étudiant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les candidats ayant été, ou étant actuellement assistants de langue française, qui devront fournir au moins une <u>lettre de recommandation</u> d'un ancien ou actuel établissement d'exercice dans leur dossier de candidature (<i>dans le champ « éléments spécifiques » de la section « Atouts »</i>) • les titulaires d'un diplôme d'un établissement d'enseignement supérieur français dans une des disciplines ci-dessus obtenu entre 2023 et 2025, qui devront fournir au moins une <u>lettre de recommandation</u> d'un ancien ou actuel professeur, tuteur de stage ou employeur dans leur dossier de candidature (<i>dans le champ « éléments spécifiques » de la section « Atouts »</i>) <p>Ces candidats devront également fournir un <u>justificatif de niveau de langue</u> (certification, attestation, relevé de notes de cours de niveau B1 ou plus, preuve de séjour long dans un pays anglophone/hellénophone), sauf si le candidat est/a été assistant dans un pays anglophone/hellénophone (<i>dans le champ « diplôme / certificat » de la langue concernée dans la section « Formation »</i>).</p> |



Assistants de langue française

Fiche-destination 2025-2026

| | |
|--|--|
| Villes ou régions d'affectation | Les postes proposés dépendent chaque année des demandes des enseignants chypriotes. |
| Établissements | Établissements d'enseignement secondaire généraux, techniques et professionnels |
| Calendrier | <p>Publication des résultats: France Éducation international informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à partir du mois d'avril 2025. Une entrevue en ligne avec l'Institut français de Chypre et le ministère de l'Éducation, du sport et de la jeunesse (MESJ) chypriote aura lieu au mois de mai 2025.</p> <p>Durée du contrat: 9 mois (début septembre 2025 – fin mai 2026).</p> <p>Les affectations et contrats relèvent de la seule compétence du MESJ, employeur de l'assistant.</p> |
| Temps de travail et de congés | 18 heures (18*60mn) par semaine. Congés selon le calendrier local. |
| Rémunération et aides | <p>Rémunération mensuelle: 1000 €</p> <p>Les frais de voyage, nourriture et logement sont à la charge de l'assistant.</p> |
| Statut de l'assistant | L'assistant a le statut de stagiaire boursier. |
| Couverture sociale | L'assistant devra souscrire à son compte une assurance maladie-rapatriement ainsi qu'une assurance responsabilité civile . |
| Formation et accueil | <p>Une journée d'accueil, organisée conjointement par le MESJ chypriote et l'Institut français de Chypre, se tiendra en septembre 2025.</p> <p>France Éducation international met à disposition des futurs assistants de langue française un module de formation en ligne, gratuit, disponible à tout moment sur la plateforme FEi+.</p> |
| Liens utiles | <p>Ambassade de Chypre en France : https://cy.ambafrance.org/</p> <p>Ambassade de France à Chypre : http://www.mfa.gov.cy/mfa/embassies/Embassy_Paris.nsf/</p> <p>Réseaux sociaux du Service des assistants de langue et de la mobilité :</p> |
| Reconnaissance de l'expérience | Certaines universités reconnaissent l'expérience d'assistant de langue française à l'étranger, notamment par l'octroi de crédits ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet de France Éducation international . |
| Renouvellement de contrat | Le renouvellement de contrat pour une deuxième année consécutive à Chypre n'est possible qu'à titre exceptionnel car la priorité est accordée aux nouveaux candidats. |
| Témoignages | De nombreux témoignages d'assistants de langue sont disponibles sur le site internet de France Éducation international . |

Contact : assistant@france-education-international.fr

En raison du grand nombre de courriels que nous recevons, les questions traitées sur les fiches-destinations ou sur le [Robot conversationnel](#) ne seront pas prioritaires.